

REGLEMENT des 5 et 10 km de MABLY du 9 mars 2025

Organisation : les 5 et 10 km sont ouverts aux coureurs licenciés ou non à partir de cadets (nés en 2009 et avant) pour le 10 km et minimes (nés en 2011 et avant) pour le 5 km. Déroulement avec le soutien de nombreux bénévoles.

La participation au 5km ou 10km est subordonnée à la présentation :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA, Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- **Tous les autres licenciés et non licenciés** doivent présenter **obligatoirement à l'inscription** une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr/> dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Pour les personnes mineures :

- D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.

- L'athlète et les personnes exerçant **l'autorité parentale** renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Retrait des dossards : jusqu'à 9h00 pour le 5km et 9h30 pour le 10km Terrain de BMX, base de loisir du Merlin

Départs : Zone terrain BMX Mably : 5 km 9h30 / 10 km 10h15

Ravitaillement : sur le 10 km et aux arrivées.

Récompenses : pour les 3 premiers au temps scratch des 5 et 10 km, femmes et hommes. Tirage au sort d'un dossard et remise au gagnant d'un VTT Giant d'une valeur de 700 euros. Le lot sera remis en main propre en échange du dossard par le porteur du dossard inscrit à la course. Si la personne ne se présente pas, un tirage supplémentaire sera effectué jusqu'à la remise du lot. Les membres du Running Club de Mably ne peuvent être désignés gagnant

Sécurité et Surveillance médicale :

Service de sécurité mis en place aux intersections des rues et en différents points du parcours. Présence d'une équipe de Sauveteurs Secouristes de Mably et d'un Médecin.

Assurances :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

En responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du Crédit Mutuel. Pour l'assurance individuelle, les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, pour les non licenciés, ils devront s'assurer personnellement.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure de toutes circonstances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Idem en cas de contexte sanitaire et d'arrêt de la préfecture.

Information / Liberté / Droit à l'image :

J'autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires, médias, presses, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès du Running Club de Mably.